Intervenants en EPS Bénévoles : procédure

La demande est formulée par l’enseignant ou un des enseignants responsable(s) du projet. Une demande est à faire pour chaque projet. Le directeur de l’école devra être informé de chaque démarche effectuée.

Dans une même demande, il est possible de faire figurer plusieurs bénévoles. Il sera procédé à l’examen de la situation de chaque personne, aussi vous ne devez faire figurer que les personnes destinées à intervenir réellement en enseignement.

1. **Préparation du dossier**

Pour préparer votre saisie en ligne, vérifiez que vous disposez bien de tous les éléments suivants :

1. Le projet

* UAI de l’école
* Niveaux des élèves concernés
* Nom de l’activité
* Date de la réunion d’information avec les intervenants concernés par la demande

1. Informations sur les bénévoles :

* Etat civil (Nom de naissance, nom d’usage, prénom, date et lieu de naissance (avec pays, département et commune)
* Compétences (tous éléments qui permettent de juger que la personne sera en mesure, par son intervention, d’apporter sécurité et/ou plus-value pédagogique au projet)

1. Pièces à joindre (documents numérisés) :

* Diplôme, attestation de réussite à un test ou autre….

1. **La connexion à « démarches simplifiées »**

Les liens sont sur le site de la DSDEN des Yvelines, dans « espace pédagogique », puis « EPS » et « Textes de référence ».

Un tableau des circonscriptions permet d’accéder au formulaire en ligne (Fiche1) de votre circonscription.

* 1. Créez un compte ou identifiez-vous avec votre adresse académique.

2.2 Renseignez tous les champs obligatoires et joignez les documents numérisés demandés en fonction de la situation.

* 1. Si votre demande est incomplète, vous pouvez l’enregistrer comme brouillon pour la compléter ultérieurement. Si elle est complète, vous pouvez cliquer sur « déposer le dossier ».
  2. Vous recevrez un message pour vous confirmer le dépôt de votre dossier, un autre pour sa prise en charge et un dernier pour vous informer de la réponse.

Si l’agrément est accepté, un lien dans le message de réponse vous permettra de télécharger une attestation.